

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة الداخلية، الجماعات المحلية و النقل
Ministère de L'intérieur, des Collectivités Locales et des Transports

مطار الجزائر
Aéroport d'Alger

SOCIETE DE GESTION DES SERVICES ET INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES D'ALGER
S.G.S.I.A/SPA - FILIALE DE L'E.G.S.A/ALGER- AEROPORT D'ALGER
NIF : 000616097514495

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES
N°07/DIT/SGSIA/2026
Portant

« TRAVAUX DE L'ETANCHEITE DU TERMINAL 02 DE L'AEROPORT D'ALGER- HAOURI BOUMEDIENE »

1/ Mode de l'Appel d'Offre :

La Société de Gestion des Services et Infrastructures Aéroportuaires d'Alger S.G.S.I.A/Aéroport d'Alger, en sa qualité de Maitre d'ouvrage déléguée, lance un appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales.

2/ Objet de l'Appel d'offres :

Travaux de l'étanchéité du terminal 02 de l'aéroport d'Alger- HAOUARI BOUMEDIENE.

3/ Eligibilité :

Le présent appel d'offres s'adresse aux candidats remplissant les conditions d'éligibilités suivantes :

1. Capacité technique :

a) Références professionnelles :

- Avoir un registre de commerce et/ou statut dans l'activité d'étanchéité.
- Avoir un certificat de qualifications et classification professionnelle en cours de validité dans le domaine du Bâtiment, (principal ou secondaire), de catégorie 5 ou plus.
- Avoir réalisé durant les cinq (05) dernières années au moins des travaux d'étanchéité d'une superficie égale ou supérieure à 500 m² et/ou avoir réalisé un établissement recevant du public (ERP) (école, administration, hôpital..), justifié par une attestation de bonne exécution signée par le maitre de l'ouvrage.

b) Moyen humain :

- un chef de projet ayant un profil d'ingénieur d'état ou master 2 en génie civil, ayant une expérience professionnelle supérieure ou égale à 03 ans, en qualité de directeur de projet ou chef de projet dans le domaine du BTPH, justifié par le diplôme d'ingénieur ou master 2 en génie civil, le curriculum vitae (cv), les attestations ou certificats de travail ainsi que la déclaration à la CNAS /CASNOS.

2. Capacités financières :

- ayant un chiffre d'affaires annuel moyen des trois meilleurs (03) années qui s'étalent sur cinq (05) ans (2020-2021 -2022-2023 et 2024), qui doit être égale ou supérieur quarante (40) millions de dinars, dûment certifiés par un commissaire aux comptes et visés par les services des impôts compétents.

NB :

1. Toute offre ne répondant pas à l'une de ces conditions sera automatiquement rejetée.
2. Pour que l'attestation de bonne exécution soit recevable, celle-ci devra faire ressortir clairement les caractéristiques suivantes :
 - La période d'exécution des prestations considérées ;
 - La nature des prestations exécutées (en précisant la surface exécutée) ;
 - L'appréciation du service contractant ;
 - La signature et le cachet du service contractant ;
 - Le lieu d'exécution des prestations ;

4/ lieu de retrait du cahier des charges :

Les candidats intéressés pourront retirer le cahier des charges contre un versement de la somme de vingt mille dinars Algériens (20.000,00 DA) non remboursable au compte de la SGSIA ouvert auprès de la Banque de Crédit Populaire d'Algérie, Agence Bab Ezzouar, au numéro de compte : **004 00146 4010006358 53**.

L'original du récépissé de versement doit être présenté et remis au Service contractant pour l'obtention du cahier des charges auprès de :

Société de Gestion des Services et Infrastructures Aéroportuaires d'Alger
Division de la Logistique, Infrastructures et Maintenance
Direction des Infrastructures et Techniques (DIT)
Département Administration des Marchés/Service Programmation
Terminal 2 - 1^{er} étage

Les candidats ayant retirés le cahier des charges, doivent s'assurer que la numérotation des pages se suit sans discontinuité et signent un "Accusé de réception" confirmant le retrait du cahier des charges.

Le cahier des charges est confidentiel et à ce titre, il ne doit être ni diffusé ni communiqué à des tiers sous quelque forme que ce soit.

Le retrait du cahier des charges, s'opère par le biais du candidat ou son représentant dûment désigné.

5/ Durée de préparation, date et heure de dépôt des offres :

- La durée de préparation des offres est fixée à **trente (30) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres au bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans la presse.

-L'offre devra être déposée le même jour de la durée de préparation des offres, de 08h00 jusqu' à 12h00 (heure limite).

-Si la date de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt sera prolongée au jour ouvrable suivant.

6/ Constitution des offres

-Les offres comprennent « un dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière ».

-Le soumissionnaire est tenu de présenter tous les documents conformément à l'article 13 du cahier des charges (la liste détaillée des documents est définie dans le cahier des charges).

7/Visite du site :

Une visite de l'emplacement des prestations à réaliser est prévue dans le présent cahier des charges.

8/Présentation des offres :

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financières sont insérer dans des enveloppes séparés et cachetés, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »